



Circuit Échecs et Mouettes 2025-2026 (saison 2)

Règlement du Tournoi 2^{ème} étape – samedi 31 janvier 2026

Les termes « joueur » et « licencié » s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Charente-Maritime organise en 2025-2026 le circuit Échecs et Mouettes, composé de 4 tournois rapides homologués FIDE dont il délègue l'organisation :

- Le samedi 13 décembre 2025 au club de Vaux-sur-Mer
- Le samedi 31 janvier 2026 au club de Marennes-Oléron
- Le samedi 14 mars 2026 à l'échiquier rochefortais
- Le samedi 13 juin 2026 au club de La Rochelle

Ces 4 tournois sont réservés aux licenciés de Charente-Maritime.

Le club d'échecs de Marennes-Oléron organise le 2^{ème} tournoi rapide du samedi 31 janvier 2026. Le lieu du tournoi est Maison des associations, 100 rue Georges Clémenceau, 17320 MARENNES.

L'arbitre principal est Nadège LOUASSIER, arbitre fédéral open 1.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (SharlyChess 3.5.1).

L'article A5 de l'annexe A « le jeu rapide » s'applique pour ce tournoi rapide.

La partie sera déclarée perdue au deuxième coup illégal achevé.

Le délai de forfait est de 5 minutes.

Les participants doivent être en possession d'une licence A ou B pour la saison en cours à la FFE.

Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FIDE ou national.

Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur :

- le classement Elo Rapide FIDE
- à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide,
- à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

Article 3 : Horaires

- | | | |
|-------------------------------------|-------------|---------|
| • Accueil et pointage : 13h10-13h30 | • Ronde 3 : | 14h55 * |
| • Ronde 1 : 13h45 | • Ronde 4 : | 15h30 * |
| • Ronde 2 : 14h20 * | • Ronde 5 : | 16h05 * |

Annonce des résultats : 16h45 *

* Ou 5 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

Article 4 : Droits d'inscription

L'inscription au tournoi est gratuite.

Le nombre de places étant limité, il est fortement recommandé de s'inscrire à l'avance selon les modalités communiquées par le club organisateur.

Tout joueur inscrit qui ne se présente pas au tournoi, sans avoir préalablement prévenu, sera refusé lors des étapes suivantes.

Article 5 : Cadence

5 rondes. Les parties se jouent en 12 minutes plus 3 secondes par coup.

Article 6 : Départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz tronqué, le cumulatif puis la performance.

Article 7 : Prix

Pas de remise des prix.

Article 8 : Comportement des joueurs

Après avoir fait enregistrer le résultat, les joueurs remettent les jeux à leur position de départ et quittent l'aire de jeu.

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.

Seuls sont admis dans l'aire de jeu les joueurs, les arbitres et les membres de l'organisation.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Un joueur forfait sans excuse à une ronde n'est pas apparié à la ronde suivante.

Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie et/ou vibration en cours de partie entraînera la perte de la partie pour son détenteur.

Article 9 : Litige technique

Lorsqu'un litige survient en cours de partie, à son tour de jeu un joueur peut appeler l'un des arbitres en arrêtant la pendule et en levant la main. La partie sera poursuivie en appliquant les directives de l'arbitre.

Article 10 : Engagement

Les participants s'engagent à respecter ce règlement et la Charte du joueur d'échecs.

Organisateur

Laurent DIDIER

Arbitre principal

Nadège LOUASSIER